

# CCN SPORT

## Vos prestations santé

Régime complémentaire santé CCN  
(Prestations sous déduction de celle versées  
par la SS dans la limite des Frais réels)

Chirurgie et Hospitalisation	
Frais de séjour	130 % BR SS
Honoraires, actes de chirurgie et d'anesthésie, médecins signataires OPTAM-OPTAMCO	150 % BR SS
Honoraires, actes de chirurgie et d'anesthésie, médecins non signataires OPTAM-OPTAMCO	120 % BR SS
Forfait journalier hospitalier et psychiatrique	100 % FR sans limitation de durée
Participation forfaitaire actes lourds	Prise en charge intégrale du forfait
Transport pris en charge par le régime obligatoire	100 % BR SS

Actes médicaux et Pharmacie	
Visites et consultations de généralistes, médecins signataires OPTAM-OPTAMCO	120 % BR SS
Visites et consultations de généralistes, médecins non signataires OPTAM-OPTAMCO	100 % BR SS
Visites et consultations de spécialistes, médecins signataires OPTAM-OPTAMCO	150 % BR SS
Visites et consultations de spécialistes, médecins non signataires OPTAM-OPTAMCO	120 % BR SS
Analyses	100 % BR SS
Radiologie, médecins signataires OPTAM-OPTAMCO	150 % BR SS
Radiologie, médecins non signataires OPTAM-OPTAMCO	120 % BR SS
Auxiliaires médicaux	100 % BR SS
Actes de chirurgie et actes techniques médicaux, médecins signataires OPTAM-OPTAMCO	150 % BR SS
Actes de chirurgie et actes techniques médicaux, médecins non signataires OPTAM-OPTAMCO	120 % BR SS
Pharmacie remboursée à 65 %	100 % BR SS
Pharmacie remboursée à 30 %	100 % BR SS
Pharmacie remboursée à 15 %	100 % BR SS
Prothèses auditives prises en charge par le régime obligatoire	130 % BR SS
Orthopédie et autres prothèses prises en charge par le régime obligatoire	130 % BR SS

Dentaire	
Soins dentaires	100 % BR SS
Inlays / Onlays	160 % BR SS
Prothèses dentaires prises en charge par le régime obligatoire	160 % BR SS
Orthodontie prise en charge par le régime obligatoire	160 % BR SS

Optique	
<b>Un équipement (verres + monture) tous les 2 ans sauf mineurs et/ou en cas de l'évolution de la vue dans la limite d'un équipement par an</b>	
<b>Prise en charge limitée à 150 € pour la monture le cas échéant</b>	
Équipement avec 2 verres simples	SS + 140 €
Équipement avec 2 verres complexes	SS + 280 €
Équipement avec 1 verre simple + 1 verre complexe	SS + 210 €
Lentilles prises en charge par le régime obligatoire	Ticket modérateur + 50 €/ an
Lentilles non prises en charge par le régime obligatoire	
Lentilles jetables	

Les +	
Accès à la pratique du tiers payant	OUI
Garantie Assistance	OUI

**OPTAM** : Option Pratique Tarifée Maîtrisée  
**OPTAMCO** : Option Pratique Tarifée Maîtrisée Chirurgie et Obstétrique  
Depuis le 01/01/2017, le CAS (Contrat d'accès aux soins) est remplacé par OPTAM et OPTAMCO

**BR SS** : Base de Remboursement Sécurité Sociale  
**FR** : Frais réels  
**SS** : Sécurité Sociale